

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux millé vingt deux, le vingt trois mai à seize heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 mai 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-2-82

**OBJET : ACHAT D'UN VÉHICULE DÉDIÉ À L'ENTRETIEN
DES MILIEUX NATURELS ET DES COURS D'EAUX DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel. TERRENNE Jean Paul (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), DELACHOUX Jean-Paul (pouvoir donné à Oliver RENAUD), RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane,, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance

2022D1-1-2-82

**OBJET : ACHAT D'UN VÉHICULE DÉDIÉ À L'ENTRETIEN DU DOMAINE
FORESTIER ET DES SENTIERS DE RANDONNÉES DU TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Communes a lancé une consultation, dont la date de remise des offres était fixée au 10 mai 2022 à 12h00, pour l'achat d'un véhicule dédié à l'entretien du domaine forestier et des sentiers de randonnées du territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Cette consultation, par voie de procédure adaptée ouverte, est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^{er} du Code de la commande publique.

La Commission des Plis s'est tenue le 16 mai 2022 pour le jugement des offres.

En vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune candidature n'a été remise pour celle-ci.

La Commission des Plis propose de déclarer la procédure sans suite.

En conséquence, le Président propose de déclarer la procédure sans suite.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de déclarer la procédure sans suite.

Fait à Valence d'Agen, le 23 mai 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 mai 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **27 MAI 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

27 MAI 2022

AR Préfecture

ACHAT D'UN VEHICULE DEDIE A L'ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS ET DES COURS D'EAUX DE LA CC2R - ATTRIBUTION D'UN MARCHE DE FOURNITURE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220523-2022D1_1_2_82-DE

Numéro d'acte : 2022D1_1_2_82

Date de décision : 23/05/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2022D1-1-2-82_Achat véhicule dédié à l'entretien milieux naturels et cours d'eaux de la CC2R_AMF.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 27/05/2022 10:29:07

Date de réception de l'AR : 27/05/2022 10:29:15